



SECTION SAD



luttons ensemble
pour le progrès
social

COMMUNIQUÉ

UN PAS EN AVANT, TROIS PAS EN ARRIÈRE...

Après plusieurs négociations et la tentative de la direction générale de passer en force sur le regroupement des agences du Havre et de Rouen, notre proposition d'accord-cadre avait recueilli l'adhésion des autres organisations syndicales et l'accord de principe de la direction de la SAD représentée par Bruno AUSSANT. Nous étions alors le vendredi 25 novembre.

Quatre jours plus tard, au moment de ratifier l'accord, Christian CARISEY, directeur de la SAD et du Réseau, nous explique qu'il refuse de signer cet accord et nous annonce que la rencontre prévue le 7 décembre avec le directeur général de PRESSTALIS, Vincent REY, est reportée de plus d'une semaine.

DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Il y a peu, ces mêmes interlocuteurs patronaux accusaient notre organisation syndicale d'obstruction lors des procédures d'information/consultation relative au transfert d'activité de l'agence du Havre vers Rouen (Comité des établissements et CCE). Ces derniers tentaient alors de nous convaincre de l'urgence à négocier plusieurs accords : la pénibilité, l'égalité professionnelle homme/femme et le regroupement des agences du Havre et de Rouen.

Pour le SGLCE-CGT, il n'est aucunement question de jouer la montre ! Encore moins de fuir nos responsabilités. Au contraire !

Pour pouvoir négocier, nous exigeons des garanties et des engagements des directions de la SAD et du Réseau et des éclaircissements sur la stratégie du groupe (*voir notre communiqué du 4 novembre*).

C'est pour cela que l'accord-cadre (ci-joint) a tout son sens, car s'il permet d'acter plusieurs engagements et des principes fondamentaux, il répond aussi à ce qu'attendait la direction, à savoir l'ouverture de plusieurs négociations.

.../...

ALORS POURQUOI CE REFUS ?

Pour notre organisation syndicale cette attitude est incompréhensible et soulève plusieurs interrogations.

Ces tergiversations des directions et cette incapacité à s'engager sont-ils les premiers effets du changement de gouvernance, les éditeurs actionnaires ne leur laissant plus aucune marge de manœuvre à la direction du groupe ?

Les rumeurs concernant une réorganisation des dépôts et allant au-delà du schéma directeur actuel (CSMP) n'en sont plus, et la prochaine annonce d'un futur « plan stratégique » nécessite de gagner du temps.

Pour notre organisation syndicale, quelles que soient les motivations de nos dirigeants, les principes de l'accord-cadre seront toujours d'actualité.

Le SGLCE-CGT se déclare prêt à le signer et à ouvrir rapidement un cycle de négociations avec la volonté d'aboutir dans l'intérêt des salariés de la SAD.

Si les directions de la SAD et du réseau, hier si pressées, continuent dans leur atermoiements, elles devront compter avec la mobilisation des salariés et de leur organisation syndicale CGT.

Paris, le 5 décembre 2011